

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1569

présenté par

Mme Duby-Muller, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, M. Saint-Martin, Mme Mesmeur, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	10 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Formations supérieures dans les Outre-mer (ligne nouvelle)	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'allouer des fonds à la création de plusieurs formations en Guyane ; un brevet de technicien supérieur (BTS) forestier, une formation au génie électrique, une formation BTP efficacité énergétique et nouveaux modes de construction, et une formation électricien BTP.

Le manque de formations adéquates est un grand frein au développement économique du territoire guyanais. Ainsi, par exemple, faute de BTS forestier sur ce territoire recouvert à 95 % par la forêt amazonienne, l'Office national des forêts peine à recruter. De même pour le secteur de l'énergie, pour lequel la main-d'œuvre qualifiée en génie électrique manque ; ainsi que dans le secteur du bâtiment, où les ouvriers n'ont pas la possibilité d'être formés à l'efficacité énergétique et aux nouveaux modes de construction.

Cet amendement propose donc la création d'un nouveau programme « Formations supérieures dans les Outre-mer » dans la mission « Recherche et enseignement supérieur », dont les fonds doivent permettre la création de ces quatre formations supérieures. A raison de 11 630 euros par an et par élève (estimation de la dépense moyenne annuelle par étudiant en 2021 selon le ministère de l'enseignement supérieur), et pour former 200 étudiants pour chacune de ces quatre formations, le coût de la mise en place des ces formations est estimé à 10 millions d'euros.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, cet amendement :

- Prélève 10 000 000 d'euros en AE et CP sur l'action 3 « Recherche duale dans le domaine aérospatial » du programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) »
 - Abonde de 10 000 000 le nouveau programme « Formations supérieures dans les Outre-mer ».
- Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage